

PIÈCES DEMANDÉES

POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

- Livret de famille
- Carnet de vaccination
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Le cas échéant :

- Certificat de radiation
- Jugement de divorce ou de séparation

Pour une dérogation liée à l'emploi d'un.e assistant.e maternel.le :

- Attestation (téléchargeable en ligne ou à retirer sur place)
- Justificatif de domicile de l'assistant.e maternel.le de moins de 3 mois

POUR UNE INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE, RESTAURATION OU MERCREDIS LOISIRS

- Livret de famille
- Carnet de vaccination
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de quotient familial CAF
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

Le cas échéant :

- Jugement de divorce ou de séparation
- Dernière attestation de paiement du Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB), en cas de demande de paiement par prélèvement
- Projet d'accueil individualisé (PAI) établi par le médecin scolaire

FORMULAIRES

Les dossiers d'inscription aux services périscolaires (hors TAP) ainsi que les fiches sanitaires et les règlements intérieurs, sont téléchargeables sur le site www.cherbourg.fr.

UN NOUVEAU PORTAIL FAMILLE

POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES :

Rendez-vous cet été sur www.cherbourg.fr pour découvrir le nouveau portail famille de Cherbourg-en-Cotentin et ses nombreux services :

- Facturation et paiement en ligne,
- Réservation ou annulation des présences à la restauration et à l'accueil périscolaire,
- Mise à jour rapide des données de votre famille,
- Espace de stockage des pièces justificatives,
- Un service accessible 7j/7j, 24h/24h sur ordinateur, tablette, smartphone...



Agissez pour le recyclage des papiers avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et Ecofolio

CHERBOURG
en Cotentin

BP 808
50108 Cherbourg-en-Cotentin
Tél. : 02 33 08 26 00
Fax : 02 33 93 82 04

conception & impression Ville de Cherbourg-en-Cotentin

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019-2020



DU 6 AU 29 MAI 2019

Pour une première inscription à l'école maternelle et au CP

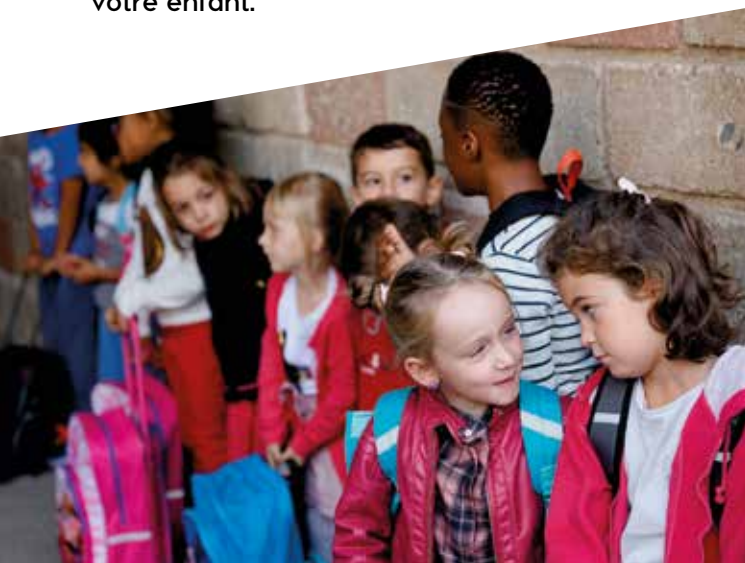
CHERBOURG
OCTEVILLE

CHERBOURG
en Cotentin

INSCRIPTIONS, QUI EST CONCERNÉ ?

- Tout enfant qui s'inscrit pour la première fois dans une école maternelle publique et au CP. Les enfants de deux ans révolus au jour de la rentrée pourront être accueillis sous réserve de l'accord des directeurs d'école.
- Tout enfant qui change d'école et qui souhaite être scolarisé sur une école publique de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Les enfants résidant hors commune déléguée ne seront acceptés que dans les établissements disposant de places et sur demande de dérogation.

IMPORTANT : l'inscription en mairie est une première démarche que vous devez compléter par une confirmation auprès de l'établissement scolaire qui accueillera votre enfant.



LIEUX D'INSCRIPTION

Pour toutes les écoles publiques de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Direction de l'éducation
Place de la République

Du lundi au vendredi du 6 au 29 mai
Permanence de 8h15 à 12h15
ainsi que le jeudi de 12h15 à 13h30
Sur rendez-vous de 13h30 à 17h
Bureaux fermés le 8 mai

QUARTIER DES PROVINCES

Maison Olympe de Gouges
Rue de l'Île de France

Les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mai
Permanence de 9h à 12h
Sur rendez-vous de 13h30 à 17h

QUARTIERS SUD-EST ET VAL DE SAIRE

Maison Françoise Giroud
1 rue du Neufbourg

Les lundi 27 et mardi 28 mai
Permanence de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous de 13h30 à 17h

**POUR VOS RENDEZ-VOUS,
UN SEUL NUMÉRO**

02 33 87 87 33

PÉRISCOLAIRE

Lors de cette nouvelle inscription, vous pourrez également inscrire votre enfant aux services périscolaires suivants :

- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires maternel et élémentaire (matin et soir)
- Mercredis loisirs

ATTENTION : LA RÉSERVATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉVOLUE POUR PLUS DE SÉCURITÉ

À compter de la rentrée 2019-2020, la réservation des présences à l'accueil périscolaire devient obligatoire. Comme pour la restauration, vous devez désormais signaler ou annuler la présence de votre enfant la veille avant 10h.

La réservation ou l'annulation peut se faire :

- via le nouveau portail famille lancé cet été, accessible sur www.cherbourg.fr
 - auprès du service inscriptions/facturation de la Direction de l'éducation par téléphone au 02 33 87 87 09, ou 02 33 87 87 49 ou 02 33 87 87 46
- ou par mail : periscolaire@cherbourg.fr

